

# Objectifs :

- **Internationaux**  
à l'horizon **2050**

limiter le réchauffement climatique  
bien en deçà de **+2°C**

- **Nationaux**  
à l'horizon **2030**

Liés à la loi de transition énergétique  
pour la croissance verte

-**40%** d'émissions de GES  
(Gaz à Effet de Serre) par rapport à 1990.

-**30%** de consommation d'énergies fossiles  
par rapport à 2012.

**+32%** d'énergies renouvelables par rapport çà aujourd'hui  
dans la consommation finale d'énergie.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

VIERZON SOLOGNE BERRY

pcaet@cc-vierzon.fr

Tél. 02 48 71 35 78



# CANICULE, CHANGEMENT CLIMATIQUE, TRANSITION ÉNERGÉTIQUE SONT DES MOTS QUI VOUS INTERPELLENT ?

Participez au Plan Climat Air Energie  
de votre territoire !



Plan Climat Air Energie Territorial

Restitution publique du diagnostic  
le 17 septembre à 18h  
au Centre des Congrès de Vierzon.



# Qu'est qu'un Plan Climat-Air-Energie ?

LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) EST UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE QUI VISE À ENGAGER LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VERS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN VUE D'ATTÉNUER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, LE COMBATTRE EFFICACEMENT ET S'Y ADAPTER.

**Le PCAET constitue pour le territoire de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry une double opportunité :**

- Celle d'établir **une stratégie de développement territorial** intégrant de manière transversale les enjeux liés au climat, à l'air et à l'énergie.
- Celle de **mettre en œuvre, grâce à cet outil opérationnel, des actions coordonnées** en faveur de la transition énergétique. Ces actions permettront au territoire d'être moins vulnérable au changement climatique et donc de rester attractif.

Le PCAET est soumis à évaluation environnementale des projets, plans et programmes.

- Elle a pour objectif de prévenir les conséquences dommageables sur l'environnement.

**.. et une prise en compte de l'environnement**

# Quelles sont les étapes de réalisation ?

L'élaboration du PCAET s'organise en différentes étapes :

- 1<sup>ère</sup> étape :** la préfiguration (étape de cadrage),
- 2<sup>ème</sup> étape :** le diagnostic et l'état initial de l'environnement (EIE),
- 3<sup>ème</sup> étape :** la mise en place d'une stratégie territoriale,
- 4<sup>ème</sup> étape :** la mise en place d'un programme d'actions avec la définition d'indicateurs de suivi et d'évaluation,
- 5<sup>ème</sup> étape :** l'approbation et la mise en œuvre pendant 6 ans,
- 6<sup>ème</sup> étape :** l'ajustement du plan en 2027.

La Communauté de Communes organise une restitution publique le 17 septembre 2019 à partir de 18h00 au Centre des Congrès de Vierzon.

L'objectif : présenter les éléments du diagnostic et permettre des premiers échanges sur ces thématiques qui constitueront le territoire de demain.

## Phase d'élaboration

